



## SOMMAIRE

	Pages
Hommage à la mémoire de M. Mahmoud Azmi et expression de sympathie à l'égard de l'Iran .....	281
Point 8 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour ( <i>suite</i> ) .....	288
Cinquième rapport du Bureau	
Point 20 de l'ordre du jour:	
Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements	
Point 68 de l'ordre du jour:	
Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive	289
Rapport de la Première Commission	
Point 19 de l'ordre du jour:	
Méthodes que l'on pourrait utiliser pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et principes de la Charte .....	295
Rapport de la Première Commission	
Point 22 de l'ordre du jour:	
Traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine .....	296
Rapports de la Commission politique spéciale et de la Cinquième Commission	
Point 42 de l'ordre du jour:	
Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires ( <i>fin</i> ) .....	296
Rapport de la Cinquième Commission	

**Président: M. Eelco N. VAN KLEFFENS**  
(Pays-Bas).

**Hommage à la mémoire de M. Mahmoud Azmi et expression de sympathie à l'égard de l'Iran**

1. Le **PRESIDENT**: Je prie les représentants de vouloir bien se lever.

2. Vous savez tous qu'hier la mort a sévi dans nos rangs. Le premier délégué de l'Egypte, S. E. Mahmoud Azmi, n'est plus avec nous. Comme un capitaine au champ d'honneur, il est tombé dans l'exercice de son devoir. Nous nous inclinons devant ce décès, à tel point inattendu qu'il nous pénètre d'un sens nouveau de petitesse et d'humilité. A la délégation égyptienne, nous adressons nos condoléances fraternelles et émues, en la priant de vouloir bien faire savoir à la famille de l'illustre défunt et au Gouvernement égyptien que la grande perte qu'ils ont subie est aussi la perte de l'Assemblée générale, qui rend hommage aux grandes qualités du disparu et salue respectueusement sa mémoire.

3. Qu'une expression de douloureuse sympathie soit adressée également à nos amis de l'Iran dont le pays vient d'être frappé d'un deuil national profond. Nos pensées et nos sentiments attristés sont avec eux et

avec la nation et le gouvernement qu'ils représentent si dignement, dans l'adversité comme aux jours meilleurs.

4. En signe de deuil, je prie les représentants d'observer une minute de recueillement.

*Les représentants, debout, observent une minute de silence.*

5. M. SHUKAIRI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Aujourd'hui, nous sommes réunis dans une profonde douleur, dans le deuil. Notre frère bien-aimé, le chef de la délégation égyptienne, nous a quittés pour le repos éternel, la conscience en repos. Hier, M. Azmi se donnait tout entier à sa tâche, plein d'éloquence et d'activité. Aujourd'hui, il n'est plus. Il nous a quittés, nous n'entendrons plus sa voix.

6. Au début de cette session, il a prononcé à cette même tribune son discours dans la discussion générale. Aujourd'hui, les paroles prononcées à cette tribune doivent rendre un pieux hommage à son talent, à son dévouement, à sa sérénité. Il est tombé au Conseil de sécurité, comme un combattant au champ d'honneur. Il parlait avec dignité et il s'est tu dans la dignité. Il a plaidé jusqu'à son dernier souffle une noble cause et les dernières paroles qu'il a prononcées étaient pour la défendre. Ce fut un instant tragique, mais une fin noble, la plus noble. La mort nous plonge toujours dans la consternation. Mais mourir à la tâche commande le respect, appelle et soulève l'admiration.

7. M. Azmi laisse derrière lui un souvenir impérissable. Citoyen, il était intègre; professeur, il était enthousiaste; journaliste, il était sincère; représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, il était loyal; ami, il était le meilleur des amis.

8. Au nom de ma délégation, j'adresse à la délégation égyptienne l'expression de notre douleur et de notre affliction. A l'Egypte, à son peuple et à son gouvernement, nous adressons nos condoléances. M. Azmi est mort à la tâche. Que Dieu tout-puissant bénisse son âme et lui accorde le repos.

9. Nous désirons également adresser nos sincères condoléances à la délégation iranienne, au peuple et au Gouvernement de l'Iran, à l'occasion de la mort tragique du frère de S. M. impériale le Shah. Que Dieu le bénisse.

10. M. MIR KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le Président d'avoir bien voulu suspendre aujourd'hui les travaux de l'Assemblée et d'avoir donné à la délégation du Pakistan l'occasion de parler de la grande perte que l'Assemblée vient de subir du fait de la mort tragique de M. Mahmoud Azmi. Au nom de la délégation du Pakistan et en mon non personnel, j'adresse à la délégation égyptienne, au Gouvernement et au peuple égyptiens nos sincères condoléances à l'occasion de la mort de M. Mahmoud Azmi. Cette mort tragique et soudaine leur enlève un

représentant éminent et nous prive d'un collègue qui avait conquis notre admiration et notre respect. C'était un champion intrépide des libertés et des droits de l'homme, un adversaire redoutable dans la discussion et un diplomate d'un jugement sûr, mais c'était, par-dessus tout, une personne douée de grandes qualités humaines et de qui émanait un grand charme. Le vide qu'il lui se sera difficile à combler et nous ressentirons sa perte, en notre organisation, pendant de longues années. A la délégation qui l'a perdu d'une façon si tragique, au pays qu'il a servi avec tant de distinction jusqu'à la dernière minute de sa vie et à l'Organisation des Nations Unies à laquelle il avait consacré tant de dévouement au cours des dernières années, nous adressons nos condoléances les plus sincères.

11. La délégation du Pakistan saisit l'occasion que le Président a bien voulu lui offrir pour présenter également ses vives condoléances à la délégation de l'Iran et, par son intermédiaire, au peuple iranien et à S. M. le Shah d'Iran, à l'occasion de la mort du frère de Sa Majesté.

12. En tant que musulman, devant les deux deuils qui nous frappent aujourd'hui, je ne puis que rappeler cette parole: "Nous appartenons à Dieu et à Dieu nous retournerons."

13. M. GAYLANI (Irak) (*traduit de l'anglais*): La mort tragique de M. Mahmoud Azmi, chef de la délégation égyptienne, nous a tous bouleversés et, plus particulièrement, nous qui représentons les pays arabes. Sa carrière à l'Organisation des Nations Unies a été longue et remarquable. Il a représenté son pays avec beaucoup de talent au Conseil économique et social et à d'autres organes importants des Nations Unies. Il avait été récemment nommé représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation.

14. En sa qualité de membre et de Président de la Commission des droits de l'homme, sa clairvoyance exceptionnelle et la perspective à la fois humaine et universelle avec laquelle il embrassait les problèmes des droits de l'homme ont pu exercer une influence qui lui survivra pendant de longues années. A tous les travaux auxquels il s'est attaché, il a donné l'apport de son activité, de son habileté de diplomate, de sa lucidité et de son érudition.

15. M. Azmi, l'un des juristes les plus éminents de son pays, a consacré une grande partie de sa carrière au droit, à la littérature et au journalisme. C'était l'un des plus grands écrivains politiques de l'Égypte. Les articles qui paraissaient sous son nom dans les grands journaux égyptiens étaient lus avec beaucoup d'intérêt dans tous les pays arabes. Dans mon pays, nous nous souviendrons longtemps de lui comme d'un éminent professeur de droit, car nous avons eu le privilège de l'avoir comme doyen de la Faculté de droit de Bagdad.

16. Nous sommes profondément émus par les condoléances que viennent d'exprimer le Président de l'Assemblée et nos honorables collègues. L'Égypte ne sera pas seule à porter le deuil de M. Azmi; les innombrables amis et admirateurs que comptait le défunt dans tous les pays du monde arabe et dans d'autres pays se joindront à elle dans ce pieux hommage. Au nom de ma délégation, j'adresse au Gouvernement égyptien et à la délégation égyptienne auprès de l'Organisation des Nations Unies nos condoléances les plus sincères à l'occasion de la perte qui les frappe en la personne du

collègue éminent et de l'ami dévoué que nous regrettons tous.

17. Je tiens également à adresser les condoléances de ma délégation au peuple iranien et au Gouvernement de l'Iran qui viennent d'être cruellement éprouvés par la mort tragique de S. A. R. Ali Riza, héritier du trône d'Iran.

18. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Au nom de la délégation britannique, je veux me joindre au Président et aux représentants qui viennent de rendre hommage à la mémoire de notre ami et collègue, le regretté Mahmoud Azmi, représentant permanent de l'Égypte. C'est avec le regret le plus profond que nous avons appris sa mort. Pour ma part, cette nouvelle m'a profondément bouleversé car j'étais assis à son côté lorsqu'il s'est écroulé subitement au Conseil de sécurité. Il s'est écroulé au milieu d'une phrase, en plein travail.

19. Nous tenons à exprimer à la délégation égyptienne et au Gouvernement égyptien nos sincères condoléances à l'occasion du décès de cet homme qui a servi son pays avec talent et avec éclat. Depuis les premiers jours de notre organisation, M. Azmi n'a pas cessé d'apporter son concours aux Nations Unies et il a conquis le respect et l'admiration de ses collègues, tant par l'œuvre qu'il a accomplie dans les questions d'ordre social, humanitaire et culturel que par les qualités dont il a fait preuve à la tête de la délégation égyptienne dont il était depuis quelque temps le chef. Nous regrettons sincèrement que son pays ait été privé de ses services si peu de temps après sa nomination à ce nouveau poste, nomination qui rendait hommage au rôle de premier plan qu'il a joué parmi nous et au respect qu'il s'était acquis parmi nous tous. Sa mort prématurée est une perte irréparable pour les Nations Unies. Nous n'oublierons de longtemps la clairvoyance et la constance courtoise dont il faisait bénéficier nos débats.

20. Au nom de la délégation du Royaume-Uni, je tiens également à adresser nos sincères condoléances à la délégation et au Gouvernement de l'Iran, à l'occasion de la mort tragique du frère de S. M. impériale le Shah.

21. M. ABOU-TALEB (Yémen) (*traduit de l'anglais*): Dans nos rangs, la mort a frappé: M. Azmi a succombé en défendant la cause de la paix internationale. On ne peut concevoir plus belle mort. C'est là notre unique consolation. M. Azmi était l'un des diplomates les plus respectés au sein de l'Organisation des Nations Unies; il était apprécié de tous. Sa mort est prématurée; en lui, les Nations Unies ont véritablement perdu une éminente personnalité.

22. C'est dans le domaine des droits de l'homme que M. Mahmoud Azmi a apporté une grande contribution à l'œuvre des Nations Unies. C'est sous sa présidence que la Commission des droits de l'homme a finalement rédigé le texte des deux pactes relatifs aux droits de l'homme. C'est grâce à la lutte qu'il a menée vigoureusement que ces pactes renferment leur article le plus important: celui qui proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La contribution de M. Azmi à la cause des droits de l'homme restera inscrite à tout jamais dans les annales des Nations Unies et l'histoire gardera trace des deux périodes consécutives pendant lesquelles il a présidé la Commission, car c'est à sa ténacité que les pactes doivent d'avoir été rédigés.

Hélas, il ne pourra être témoin de leur adoption définitive.

23. M. Azmi a aussi déployé de multiples efforts, au sein de l'Organisation, pour défendre la cause de la liberté de l'information et de la presse. Il a présidé la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse et en était l'un des membres le plus ardents. Dans ce même domaine, il a également participé à la rédaction d'un code d'honneur du journalisme. Ses conseils et ses discours étaient écoutés avec un vif intérêt, aussi bien dans les domaines économique et social qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il a laissé inachevé un ouvrage en langue arabe, sur les droits de l'homme que le Département de l'information des Nations Unies lui avait demandé de rédiger. La déclaration qu'il a faite cette année devant l'Assemblée lors de la discussion générale demeurera l'un des modèles du genre. C'était un Egyptien, un Arabe, un homme de cœur.

24. Je tiens aussi à exprimer ma profonde sympathie et mes condoléances à la délégation de l'Iran pour la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne du Prince héritier.

25. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : M. Mahmoud Azmi a fait bénéficier l'Organisation des Nations Unies de sa précieuse expérience, de sa remarquable habileté politique et de sa haute culture. Sa mort constitue pour nous une perte sensible. Durant les cinq années pendant lesquelles nous avons collaboré, nous avons appris à le connaître et à le respecter. Il a dignement représenté la grande tradition culturelle et historique de l'Égypte. Il nous a beaucoup appris. Nous admirions tous l'intelligence, le courage et les talents d'homme d'État qu'il mettait à servir son pays, en même temps que la cause des droits de l'homme et celle de la liberté de pensée et d'expression.

26. Les mots sont impuissants à consoler ses amis et son pays, mais il est bon qu'ils sachent par les manifestations de sympathie dont cette assemblée est aujourd'hui le théâtre, combien nous pensons à lui. L'esprit dans lequel il a travaillé ajoute à la force des Nations Unies. C'était en vérité, un homme sage et bon. Il est tombé au champ d'honneur. Au nom des Etats-Unis d'Amérique, je transmets nos sentiments de profonde sympathie à sa famille et à son pays.

27. Je tiens en même temps à exprimer nos sincères condoléances à la délégation de l'Iran à l'occasion de la mort tragique du frère de S. M. impériale le Shah, qui était l'héritier présomptif du trône iranien.

28. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La mort inexorable a frappé hier un homme exceptionnel et un politique éminent, M. Mahmoud Azmi, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Égypte, Chef de la délégation égyptienne à la présente session de l'Assemblée générale. Chacun connaît l'activité débordante et multiple de M. Mahmoud Azmi, homme vraiment remarquable, qui a consacré toute sa vie à un travail sans répit dans le domaine de la science et de la culture.

29. M. Mahmoud Azmi a apporté une précieuse contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, où il a occupé une place éminente pendant plusieurs années. Sans ménager ses forces, M. Azmi

n'a cessé de lutter activement pour la collaboration internationale, pour la paix entre les peuples. Membre de la délégation de l'Égypte aux diverses sessions de l'Assemblée générale, chef de la délégation égyptienne à la présente session, qui devait lui être fatale, Président de la Commission des droits de l'homme, M. Azmi a su gagner la profonde sympathie et le respect de tous.

30. La délégation de l'Union soviétique déplore profondément la mort prématurée de M. Mahmoud Azmi et elle exprime ses sincères condoléances au Gouvernement de l'Égypte et à la délégation égyptienne à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver.

31. La délégation de l'Union soviétique présente également ses condoléances au Gouvernement de l'Iran et à la délégation iranienne à l'occasion du décès de l'héritier du trône.

32. M. TRUJILLO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*) : C'est au nom des vingt pays latino-américains que je tiens à exprimer, en cette heure solennelle, le sentiment de tristesse que cause à l'Amérique latine tout entière la perte douloureuse de l'un des diplomates les plus distingués dont les Nations Unies aient pu s'honorer, le professeur Mahmoud Azmi. J'ai eu l'honneur de faire sa connaissance il y a deux ans et j'ai pu le voir, lors de la dernière session du Conseil économique et social à Genève, présenter son remarquable travail sur les deux pactes relatifs aux droits de l'homme, et, par un vibrant discours, impressionner l'assistance entière et tous ceux qui savaient combien d'efforts et de cœur il avait mis au service de son idéal.

33. M. Azmi n'aura malheureusement pas pu voir sa tâche couronnée de succès ; mais là n'est pas l'essentiel, car l'homme compte moins par ce qu'il est que par l'empreinte que son œuvre laisse dans le domaine des idées, et plus particulièrement par les bienfaits qu'elle apporte aux êtres humains.

34. M. Azmi est mort dans l'accomplissement de sa mission ; il nous a laissé un enseignement lumineux que nous devons et que nous pourrons tous suivre. En ces circonstances particulièrement pénibles, qu'il me soit permis d'exprimer à la délégation égyptienne et au Gouvernement de ce noble et ancien pays, la profonde sympathie et les condoléances des vingt pays de l'Amérique latine et de leurs délégations aux Nations Unies.

35. Je dois également présenter au nom de ces vingt pays nos sincères condoléances au Gouvernement de l'Iran à l'occasion de la mort tragique du Prince héritier.

36. M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*) : M. Mahmoud Azmi était un homme doux et bon. Il jouissait du respect de tous ceux qui le connaissaient vraiment. Il était ami de la raison et défendait ses convictions avec mesure et modération. Dépourvu d'idées préconçues, il était toujours prêt à écouter les arguments et accessible à la persuasion. Je ne l'ai vu s'indigner que devant l'injustice, lorsque des hommes étaient victimes de mesures discriminatoires pour des raisons qui n'avaient aucun rapport avec leur valeur en tant qu'individus. C'est pourquoi il a joué un rôle si éminent, pendant ces dernières années, dans l'œuvre des Nations Unies en faveur des droits de l'homme. M. Mahmoud Azmi présidait la session de 1954 de la Commission des droits de l'homme.

37. Dans le Moyen-Orient, M. Mahmoud Azmi était connu, dès avant la première guerre mondiale, pour son ardeur à défendre la liberté de pensée et de cons-

ciences, pour son zèle à prôner qu'il est nécessaire et juste d'appliquer à tous les domaines de l'activité humaine les méthodes scientifiques et les disciplines d'étude critique. Pour lui, la raison bienfaisante devait partout régner en maîtresse. C'était un partisan convaincu de l'entente et de la coopération dans les rapports internationaux. Il a servi l'Égypte et le monde arabe avec dévouement et clairvoyance, et s'est constamment efforcé de nouer des liens d'amitié avec le reste du monde.

38. Hier encore, il était au travail parmi nous. Aujourd'hui il n'est plus. Il a choisi de nous quitter en pleine action ou plutôt le destin en a ainsi décidé. C'est vraiment une noble fin. Lorsque l'heure est venue, il vaut mieux, certes, partir ainsi que mourir dans son lit ou à l'hôpital. Sa mort est pour nous tous une leçon, comme le fut sa manière de vivre.

39. Le sort qui vient de le frapper peut être demain celui de n'importe lequel d'entre nous. Méditons donc humblement ce mystère de la vie et de la mort. Devant ce mystère, tous nos engagements et tous nos soucis semblent bien mesquins, bien irréels. Si, vivants aujourd'hui, nous pouvons demain ne plus être, que reste-t-il donc? C'est, de toutes les questions, celle qui se pose avec le plus d'insistance. Prenons garde à ne pas lui donner une réponse, habile peut-être, mais dont nous ne serions pas réellement certains et qui ne viendrait pas vraiment du cœur.

40. L'Organisation des Nations Unies et les problèmes qui s'y traitent sont réels et grandioses, mais ils sont, comme nous le sommes tous, soumis au jugement de l'Éternel. Ce jugement, ce mystère, nous fait tous plier le genou dans notre angoisse. Quelles que soient ses joies et ses réussites, l'homme ne connaîtra jamais le repos et sa tâche ne sera jamais achevée tant qu'il n'aura pas pénétré ce mystère, ou plutôt, tant que ce mystère ne l'aura pas envahi.

41. Au nom de la délégation du Liban, j'adresse aussi nos sincères condoléances à la délégation au Gouvernement et au peuple de l'Iran ainsi qu'à S. M. le Shah, à l'occasion du décès tragique de S. A. R. le frère du Shah, héritier présomptif du trône.

42. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*) : C'est avec une profonde émotion que je viens associer la délégation de la Grèce à l'hommage rendu à la mémoire de M. Mahmoud Azmi, tombé au champ d'honneur.

43. Pendant de nombreuses années, M. Azmi a joué un rôle de premier plan dans les multiples activités de notre organisation. Lorsque sera écrite l'histoire des pactes relatifs aux droits de l'homme, le nom du représentant de l'Égypte sera mentionné maintes fois. Mais c'est dans le domaine politique que M. Azmi a pleinement donné sa mesure et montré ses hautes qualités de cœur et d'esprit. Il savait que la diplomatie est l'art du possible et que même ce possible ne peut être atteint que par la conciliation et la transaction. Il était l'incarnation même de la modération, et cependant il ne céda jamais lorsqu'étaient en jeu les principes dans lesquels il avait foi. Ses discours étaient animés d'une profonde sincérité et d'intentions parfaitement honnêtes; ses paroles semblaient souvent l'écho d'une autre ère, d'un siècle plus sage. Sa mémoire sera évoquée avec respect, au sein de notre organisation, pendant de nombreuses années. Quant à nous, ses collègues et ses amis, nous n'oublierons jamais son exceptionnelle personnalité, si profondément humaine.

44. Je voudrais, d'autre part, adresser à M. l'ambassadeur Entezam et aux membres de la délégation de l'Iran nos sincères condoléances pour la mort tragique et prématurée de S. A. R. le frère de S. M. le Shah.

45. M. BRILEJ (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*) : La délégation yougoslave tient à s'associer à celles qui ont déjà présenté leurs condoléances à la délégation égyptienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Gouvernement égyptien et au peuple égyptien à l'occasion de la disparition prématurée de M. Mahmoud Azmi.

46. Toutes les délégations, en particulier celle de la Yougoslavie, appréciaient la modération de ce représentant, de cet homme d'État qui avait compris depuis longtemps que nous devons nous prononcer, pour les problèmes qui se posent aux Nations Unies, en faveur des solutions qui correspondent le mieux aux buts et principes de notre organisation. M. Azmi était de ces distingués représentants qui personnifient les idéaux de coopération et de compréhension internationales qui sont ceux des Nations Unies. Nous pouvons affirmer que la disparition brutale de M. Azmi, qui a toujours combattu pour les intérêts et le prestige des Nations Unies et consacré tous ses efforts à la défense de nos idéaux, représente une grande perte pour notre organisation.

47. M. Azmi nous a montré comment la collaboration entre les délégations au sein de l'Organisation des Nations Unies peut resserrer et améliorer les relations directes entre deux pays. Je ne puis qu'exprimer à nouveau à la délégation égyptienne et à l'Organisation des Nations Unies les vives condoléances de ma délégation.

48. Je voudrais également me joindre aux autres délégations qui ont exprimé au Gouvernement de l'Iran et à la famille impériale leurs sentiments de profonde sympathie à l'occasion du décès tragique de l'héritier présomptif du trône.

49. Mme SEKANINOVA-CAKARTOVA (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*) : La délégation tchécoslovaque a appris avec un vif regret la disparition brutale de M. Mahmoud Azmi, chef de la délégation de l'Égypte à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous rendons hommage à l'ensemble des activités de M. Azmi, et particulièrement à la manière dont il a dirigé les travaux de la Commission des droits de l'homme. M. Azmi a fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions de Président de cette commission, de patience et de compétence et a apporté une importante contribution à l'élaboration des projets de pactes relatifs aux droits de l'homme, que les Nations Unies examinent depuis de nombreuses années et qui représentent l'une des tâches essentielles confiées à notre organisation. La délégation tchécoslovaque s'associe donc aux précédents orateurs pour exprimer au Gouvernement de l'Égypte et à la délégation égyptienne sa sympathie sincère à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Azmi.

50. En même temps, la délégation tchécoslovaque s'associe aux vives condoléances présentées au Gouvernement et à la délégation de l'Iran.

51. M. HOPPENOT (France) : La délégation française s'associe avec émotion au tribut d'hommage attristé rendu à la mémoire de Mahmoud Azmi, Président de la délégation égyptienne à la neuvième session de

l'Assemblée générale. Ses hautes qualités d'esprit et de cœur lui avaient acquis l'estime et l'affection de tous ses collègues, et les Conseils de notre organisation ont bénéficié durant de longues années, des lumières de sa sagesse et de son expérience. Sa disparition ne frappe pas moins douloureusement les Nations Unies que sa propre patrie au service de laquelle il a consacré littéralement jusqu'à son dernier souffle toutes ses forces et qui perd en lui l'un des plus éminents représentants de sa culture et l'un des meilleurs artisans de sa mission internationale.

52. Les nombreux amis que Mahmoud Azmi possédait en France conserveront fidèlement sa mémoire, et je me fais leur interprète en même temps que celui de tous les membres de ma délégation en exprimant nos condoléances attristées, pour le deuil qui les frappe, à tous ses collaborateurs affligés.

53. Je prie aussi le chef ainsi que les membres de la délégation de l'Iran de croire que le peuple français et sa délégation prennent part au deuil de la maison impériale et du peuple iranien si cruellement frappés par le tragique décès de S.A. impériale le Prince héritier.

54. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*) : Je regrette que M. Munro, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande, ait dû quitter New-York ce matin et ne puisse par conséquent être présent aujourd'hui. Il aurait aimé rendre lui-même hommage à la mémoire de M. Azmi, qu'il connaissait depuis très longtemps et avec lequel il collaborait si étroitement au Conseil de sécurité. M. Azmi laisse derrière lui une œuvre considérable aux Nations Unies. Il a servi son pays et les Nations Unies avec une grande distinction. Tous nous regrettons de ne plus bénéficier de sa sagesse, de sa bonne humeur constante et de l'amitié qu'il nous témoignait à tous. La délégation de la Nouvelle-Zélande exprime ses sincères condoléances aux membres de la famille de M. Azmi, à ses collègues de la délégation égyptienne, au Gouvernement et au peuple égyptiens.

55. Elle saisit également cette occasion pour exprimer sa vive sympathie au Gouvernement de l'Iran et au peuple iranien pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver.

56. M. HANIFAH (Indonésie) (*traduit de l'anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je tiens à m'associer aux sentiments qu'ont exprimés le Président, ainsi que les précédents orateurs, à l'occasion du décès soudain de notre ami et collègue, M. Mahmoud Azmi, chef de la délégation égyptienne.

57. Ma délégation a appris avec une vive émotion la nouvelle de la mort soudaine de M. Azmi, survenue hier au Conseil de sécurité. M. Azmi était à la fois un ami sincère, un collègue admirable, un travailleur dévoué non seulement pour le Gouvernement de son pays mais aussi pour les Nations Unies, et un défenseur fidèle de la paix.

58. Au nom de la délégation indonésienne, j'exprime à la délégation de l'Égypte, au Gouvernement et au peuple égyptiens nos très vives condoléances pour la perte d'un représentant aussi éminent.

59. Je voudrais également exprimer mes condoléances et ma vive sympathie à la délégation de l'Iran à l'occasion de la perte cruelle que l'Iran vient d'éprouver en la personne du frère de S. M. le Shah.

60. M. JOHNSON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : La disparition brutale et tragique de M. Mahmoud

Azmi, frappé hier par la mort alors qu'il parlait au nom de son pays devant le Conseil de sécurité, a vivement ému la délégation du Canada et moi-même, qui avais l'avantage de connaître personnellement M. Azmi et qui avais ainsi pu apprécier ses remarquables qualités. Je m'associe aux autres délégations pour rendre hommage à la mémoire de M. Azmi et pour exprimer aux membres de sa famille et au Gouvernement égyptien, au nom de ma délégation, les sentiments de vive et sincère sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Azmi et qui est également ressentie par les Nations Unies.

61. J'exprime également à la délégation de l'Iran la vive sympathie de la délégation canadienne à l'occasion de la mort tragique du frère de S. M. impériale le Shah.

62. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je suis reconnaissant au Président d'avoir donné l'occasion à l'Assemblée générale de rendre hommage à la mémoire de notre ami et collègue, M. Azmi. Je le voyais hier encore, aux deux séances du Conseil de sécurité, user de sa haute intelligence et de sa grande éloquence pour l'examen d'un des problèmes les plus délicats dont le Conseil soit saisi. Sa disparition est tout à fait prématurée. J'ai pu, pendant ces dernières années où j'ai participé aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, arriver à bien le connaître et à l'admirer. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'avoir avec lui des entretiens personnels. Nous avons échangé nos vues sur les problèmes des Nations Unies et ceux qui se posent dans nos pays respectifs, l'Égypte et la Chine. Il avait, je le sais, de grandes ambitions pour les Nations Unies et pour l'Égypte, son pays bien-aimé. Son décès n'est pas seulement une perte pour sa délégation et pour son pays, mais bien aussi pour les Nations Unies. Au nom de ma délégation, j'exprime ici ma vive sympathie à la délégation de l'Égypte.

63. Je tiens également à présenter nos sincères condoléances à la délégation de l'Iran pour le décès tragique du Prince héritier.

64. M. LUDIN (Afghanistan) (*traduit de l'anglais*) : La délégation de l'Afghanistan comprend toute la profondeur de la douleur que ressent si justement la délégation égyptienne devant la perte cruelle qui la frappe en la personne de M. Azmi, l'un des fils les plus remarquables de l'Égypte et l'un des grands hommes d'État du monde. M. Azmi était à la fois doué d'une rare noblesse et d'éminentes qualités d'homme d'État. Il nous a quittés et nous éprouvons vivement la perte que nous subissons. La délégation de l'Afghanistan exprime sa sympathie la plus vive et ses condoléances les plus sincères à la délégation de l'Égypte et au Gouvernement ainsi qu'au peuple égyptien pour la perte immense qu'ils viennent d'éprouver. Nous nous associons aux hommages hautement mérités qui ont été rendus du haut de cette tribune à M. Azmi, à l'homme, au grand esprit et au diplomate. Que le Dieu tout-puissant ait son âme.

65. La délégation de l'Afghanistan tient également à exprimer toute sa sympathie et ses condoléances à la délégation iranienne, au Gouvernement et au peuple de l'Iran, et particulièrement à S. M. impériale le Shah d'Iran, à l'occasion de la mort du Prince héritier.

66. Nous avons eu le grand malheur de subir deux pertes cruelles qui ne peuvent que susciter notre affliction la plus sincère. Nous demandons au Ciel de donner

aux affligés la force de supporter l'épreuve qui les frappe.

67. M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais associer la délégation d'Israël aux paroles de respectueuse sympathie qui ont été prononcées en hommage à notre collègue, M. Mahmoud Azmi, décédé hier après-midi dans des circonstances si tragiques.

68. Dans tous les rapports que nous avons eus avec M. Azmi, nous avons appris à respecter ses qualités éminentes d'intégrité et son idéalisme international. M. Azmi s'était fait le valeureux champion de la cause de son pays, éloquent pour convaincre, chevaleresque pour combattre, consacré entièrement à apporter la paix à son pays, au Moyen-Orient et au monde. L'œuvre qu'il a accomplie dans le domaine des droits de l'homme et de la liberté de l'information, ainsi que la sincérité et la courtoisie qu'il apportait dans les débats politiques, montrent qu'il connaissait tout le prix de la solidarité humaine, qui constitue le fondement de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple d'Israël rendent hommage à la mémoire de M. Azmi et présentent à sa famille, à ses collègues et à ses compatriotes leurs sentiments de profonde sympathie.

69. Je tiens également à exprimer les regrets qu'éprouve mon gouvernement devant la perte cruelle qui vient de frapper le peuple iranien et la maison royale iranienne en la personne de l'héritier présomptif du trône.

70. M. SARPEN (Turquie) (*traduit de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je désire exprimer notre profonde douleur devant la mort brutale de M. Mahmoud Azmi, survenue hier après-midi, au cours de la séance du Conseil de sécurité. Du haut de cette tribune, j'exprime à nos collègues de la délégation égyptienne nos sincères sentiments de condoléance et de sympathie. M. Azmi a rendu à la cause de son pays et à celle des Nations Unies de grands et nombreux services. Nous conserverons toujours le souvenir de ses hautes qualités.

71. Nous exprimons également nos condoléances à la délégation de l'Iran, à l'occasion de la mort tragique de S. A. R. le prince Ali Riza.

72. M. SERRANO (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : C'est avec une douleur profonde que la délégation des Philippines s'associe au sentiment d'affection que tous les membres de l'Assemblée générale ont éprouvé à la nouvelle du décès d'un ami très cher et d'un collègue éminent, M. Mahmoud Azmi. Nous sommes tous mortels et nous rendrons notre âme à Dieu à l'heure qu'il a fixée ; mais mourir dans l'accomplissement de sa tâche et en défendant une noble cause est un privilège exceptionnel que Dieu n'accorde que rarement à ses créatures. Il a bien voulu l'accorder à M. Azmi.

73. Le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui vient de disparaître, avait de brillants états de service dans l'Organisation. Il avait pris une part active aux travaux des principaux organes des Nations Unies, où il a toujours fait preuve de la plus haute clairvoyance politique et des plus belles qualités d'homme d'État. Mais s'il est une œuvre qui suffirait à n'importe quel homme pour être couronné de lauriers, c'est bien la contribution éclatante et incomparable de M. Azmi à la cause des droits de l'homme.

74. M. Azmi était dans son pays un apôtre des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité de la personne humaine, et ses compatriotes lui en avaient voué une reconnaissance émue. Il n'est que juste que nous, ici à l'Organisation des Nations Unies, lui exprimions notre sincère gratitude pour les services qu'il a rendus en faveur de l'une des plus nobles causes de cette organisation : la protection et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier.

75. Comme Président de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse, puis comme Président de la Commission des droits de l'homme, M. Azmi a laissé l'empreinte de son érudition et de sa personnalité dans un domaine très important de l'activité des Nations Unies. Ma délégation présente à la délégation égyptienne ses condoléances les plus sincères pour la perte d'un journaliste de valeur, d'un grand juriste, d'un fin lettré et d'un homme d'État éminent.

76. Ma délégation adresse également l'expression de sa profonde sympathie à la délégation iranienne ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de l'Iran, si cruellement frappés par le décès du frère de Sa Majesté impériale.

77. M. DU PLESSIS (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*) : Représentant d'un État africain, je tiens à m'associer, au nom de ma délégation, à l'hommage que le Président et les orateurs qui m'ont précédé ont rendu, dans les termes mêmes qui s'imposaient, à la mémoire de notre éminent collègue, chef de la délégation égyptienne. Son souvenir vivra longtemps parmi nous, car nous ne pourrions pas oublier sa contribution à l'œuvre des Nations Unies. C'est pourquoi sa perte est ressentie non seulement par l'Égypte, mais aussi par tous les Membres de notre organisation.

78. Je me fais l'interprète de tous les membres de la délégation de l'Union Sud-Africaine en exprimant notre profonde sympathie à nos collègues de la délégation égyptienne, péniblement éprouvés par le décès de leur chef, d'un Égyptien qui a toujours si bien et si loyalement servi son pays et son peuple. Nous rendons hommage à sa mémoire.

79. Nous prions également l'ambassadeur Entezam et tous nos collègues de la délégation iranienne d'accepter nos sincères condoléances pour le deuil dont les frappe la mort soudaine et tragique de S. A. R. l'héritier du trône d'Iran.

80. M. AL-FAQIH (Arabie saoudite) : Au nom de mon gouvernement, je désire présenter l'expression de nos condoléances les plus sincères à la délégation de l'Égypte et au Gouvernement égyptien pour le décès tragique de notre cher collègue Mahmoud Azmi. Je connaissais personnellement Mahmoud Azmi depuis quinze ans et je n'ai jamais cessé d'admirer en lui, comme tous ceux qui l'ont connu, sa gentillesse, sa sagesse, son très rare sens de la justice et son zèle dans le service de son pays. Ma délégation regrettera toujours sa perte. Que Dieu ait son âme.

81. Je tiens également à exprimer les condoléances les plus sincères de mon gouvernement à la délégation de l'Iran à l'occasion de la mort tragique de S. A. R. le frère de S. M. impériale et héritier du trône.

82. M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*) : La délégation australienne tient à exprimer ses sentiments de profonde sympathie et ses condoléances les

plus sincères à la délégation de l'Égypte si cruellement frappée par la perte de son chef, M. Mahmoud Azmi. Nos condoléances s'adressent également à la famille et aux nombreux amis de M. Azmi. Beaucoup d'entre nous ont eu l'honneur de collaborer avec M. Azmi dans les activités des Nations Unies; tous, sans aucune exception, ont trouvé en lui un collègue éminent, un homme plein de sagesse et de bienveillance. Sa perte sera cruellement ressentie à l'Organisation des Nations Unies et dans son pays.

83. Cet hommage est bref, mais il est sincère. Nous voulons que nos amis égyptiens sachent bien que nous avons été aussi profondément émus en apprenant le décès de M. Azmi que nous avons été impressionnés par sa noblesse, son savoir, sa vie et ses travaux constructifs.

84. La délégation australienne présente également ses condoléances attristées au Gouvernement et au peuple iraniens pour le tragique décès de leur prince, le frère de S. M. le Shah d'Iran.

85. M. DERESSA (Ethiopie) (*traduit de l'anglais*) : C'est avec une douleur profonde que ma délégation a appris hier le décès prématuré de M. Azmi, éminent diplomate d'un pays voisin et ami, et chef de la délégation égyptienne à la présente session de l'Assemblée générale.

86. Le souvenir de M. Azmi demeurera longtemps vivace dans le Moyen-Orient, qui n'oubliera pas le rôle qu'il a joué pour rehausser le prestige culturel de cette région. A l'Organisation des Nations Unies, le souvenir de son activité comme président de la Commission des droits de l'homme et de sa contribution à la défense de cette cause restera longtemps gravé dans la mémoire des hommes. La délégation éthiopienne s'associe à toutes celles qui sont ici pour présenter ses condoléances au peuple et à la délégation de l'Égypte.

87. Je désire aussi exprimer notre profonde sympathie et nos vives condoléances au peuple iranien et à l'Ambassadeur de l'Iran, si cruellement frappés par le décès de l'héritier du trône.

88. M. SKRZESZEWSKI (Pologne) : La délégation de la République populaire de Pologne s'associe aux paroles de sympathie prononcées par le Président de l'Assemblée et par de nombreux représentants, à l'occasion de la mort de Mahmoud Azmi. En présentant nos condoléances à la délégation et au Gouvernement de l'Égypte, je voudrais souligner que cette perte nous atteint tous. Notre délégation avait une grande considération et un profond respect pour Mahmoud Azmi. Le respect dont il était entouré était dû à ses éminentes qualités en tant que représentant de son pays, en tant qu'homme de science, en tant qu'homme.

89. Nous nous associons également aux paroles de condoléance qui ont été exprimées ici à la délégation et au Gouvernement de l'Iran à l'occasion de la mort du frère de S. M. le Shah d'Iran.

90. M. COOPER (Libéria) (*traduit de l'anglais*) : Au milieu même de la vie, nous sommes près de la mort. Hélas, ce fut vraiment le cas pour Mahmoud Azmi. Ma délégation tient à s'associer à toutes celles qui ont rendu un vibrant hommage à ce grand homme d'Etat et à exprimer ses condoléances et sa profonde sympathie au Gouvernement et au peuple de l'Égypte, notre nation sœur d'Afrique.

91. Par l'intermédiaire de M. Entezam, nous prions S. M. impériale le Shah et le peuple iranien de croire à la part que nous prenons à leur deuil et d'accepter nos sincères condoléances pour le décès de S. A. R. le Prince héritier.

92. Le Prince WAN WAITHAYAKON (Thaïlande) (*traduit de l'anglais*) : La délégation de la Thaïlande s'associe avec émotion à l'hommage attristé qui est rendu à la mémoire de Mahmoud Azmi. L'annonce de son décès soudain nous a douloureusement surpris. Non seulement il avait toujours collaboré étroitement et cordialement avec notre délégation à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi il nous avait aidés récemment à conclure un accord pour l'échange de représentants diplomatiques entre nos deux pays, favorisant ainsi les relations amicales entre nos deux nations. C'est pourquoi la délégation de la Thaïlande exprime à la délégation égyptienne sa profonde sympathie et ses condoléances sincères pour le deuil qui la frappe.

93. Nous adressons également nos sentiments de respectueuse sympathie à la délégation de l'Iran pour le décès tragique de l'héritier du trône d'Iran.

94. M. BORBERG (Danemark) (*traduit de l'anglais*) : Au nom des délégations des quatre pays nordiques, j'ai l'honneur d'exprimer à la délégation et au Gouvernement de l'Égypte la profonde sympathie que nous éprouvons à l'occasion de la mort de Mahmoud Azmi. J'ai récemment eu l'honneur, en tant que Président du Conseil de sécurité, de collaborer de façon très intime avec M. Azmi. J'ai trouvé en lui un homme qui savait être loyal à son pays tout en s'efforçant de coopérer avec les autres nations et de travailler dans l'esprit des Nations Unies.

95. Je tiens également, au nom des quatre délégations nordiques, à transmettre à la délégation iranienne l'expression de notre profonde sympathie à l'occasion de la perte qu'a infligée à l'Iran la mort du frère de S. M. impériale le Shah.

96. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Au nom des délégations de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, je voudrais me joindre à ceux qui ont rendu hommage à la mémoire de l'ambassadeur d'Égypte, Mahmoud Azmi, dont la mort soudaine a surpris et peiné profondément tous ceux d'entre nous qui l'ont connu et ont travaillé avec lui à défendre les principes et les objectifs des Nations Unies. Le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies était un diplomate éminent et un homme d'une grande sagesse et d'une grande tolérance. Nous partageons le deuil qui frappe son pays et ses nombreux amis. Au Gouvernement et à la délégation de l'Égypte, nous adressons toutes nos condoléances pour la très grande perte qu'ils ont subie — et que nous avons subie — en la personne de M. Azmi.

97. Je voudrais aussi exprimer mes condoléances les plus vives à la délégation iranienne pour la perte que le Gouvernement et le peuple de l'Iran ont éprouvée du fait de la mort tragique de l'héritier du trône.

98. M. JUNG (Inde) (*traduit de l'anglais*) : Il m'appartient, parlant au nom de la délégation de l'Inde et également en ma qualité de représentant de l'Inde en Égypte, de m'associer à l'hommage rendu par le Président et par tant d'autres représentants à la mémoire du regretté chef de la délégation égyptienne, Mahmoud

Azmi. Beaucoup de membres de la délégation de l'Inde ont, au cours de ces dernières années, été en rapports étroits avec M. Azmi dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes. Plus récemment, M. Azmi, en tant que représentant permanent de l'Égypte à l'Organisation des Nations Unies, et moi-même, en tant qu'Ambassadeur de l'Inde au Caire, avons eu des relations très suivies. C'est ainsi que la délégation de l'Inde a pu pleinement apprécier sa sincérité, son intelligence, sa sagesse, ainsi que la grande modération et la grande retenue qui caractérisaient si nettement ses attitudes et ses opinions. Ces qualités lui avaient valu, à l'Organisation des Nations Unies et dans son propre pays, un grand respect et ce sentiment a été exprimé aujourd'hui par de nombreuses délégations au cours de l'hommage qui lui a été rendu. La carrière de M. Azmi et son caractère même étaient tels qu'il convenait, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qu'il mourût en pleine action, au service de son pays. Je crois que s'il avait dû choisir, il n'aurait pas choisi autrement.

99. Nous rendons hommage au chef de la délégation de l'Égypte, à un serviteur loyal et éminent du Gouvernement égyptien, à un citoyen de grande distinction, très estimé dans son propre pays. Nous voulons exprimer nos sentiments de profonde tristesse à la délégation égyptienne et, par elle, au Gouvernement et au peuple de l'Égypte, ainsi qu'à la famille de M. Azmi, à l'occasion de cette perte cruelle, et les assurer qu'ils ne sont pas seuls à ressentir ce deuil, que nous faisons plus que partager.

100. Je voudrais également associer ma délégation aux paroles qui ont été prononcées aujourd'hui dans cette enceinte à l'occasion du deuil de la famille royale, du Gouvernement et du peuple de l'Iran, frappés par la mort si tragique et si soudaine de l'héritier du trône. Au nom de ma délégation, je désire transmettre à M. Entezam et aux autres membres de la délégation iranienne nos sentiments de profonde tristesse pour la perte douloureuse qu'ils ont subie.

101. M. BARRINGTON (Birmanie) (*traduit de l'anglais*) : Au nom de la délégation de la Birmanie, je désire m'associer à l'hommage si mérité qui a été rendu à la mémoire de M. Mahmoud Azmi. On ne pouvait connaître M. Azmi sans le respecter et l'admirer. Il nous manquera à tous cruellement. Je prie la délégation de l'Égypte d'accepter nos sincères condoléances pour la perte irréparable qu'elle a subie et de bien vouloir les transmettre au Gouvernement égyptien et à la famille affligée.

102. Je voudrais également adresser à M. Entezam ainsi qu'au Gouvernement et au peuple iraniens l'expression de notre profonde sympathie pour la perte cruelle que leur a infligée la mort tragique du frère de S. M. impériale le Shah.

103. M. LOUTFI (Égypte) : C'est avec une vive émotion qu'au nom du Gouvernement égyptien et de ma délégation je vous adresse l'expression de notre reconnaissance émue pour les marques de sympathie que vous avez bien voulu témoigner à l'occasion du deuil qui vient d'éprouver cruellement notre pays et notre délégation. Mahmoud Azmi était profondément attaché à cette grande organisation et s'était identifié à elle. C'est en accomplissant son noble devoir qu'il s'est éteint.

104. Aujourd'hui, vous avez tous voulu témoigner de ce sentiment de confraternité et de solidarité qui unit

tous les membres de la famille internationale. Nous avons été profondément émus des nombreuses marques de sympathie qui ont été témoignées dès que l'annonce de la nouvelle s'est répandue. Je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer notre vive gratitude au Secrétaire général, aux membres du Secrétariat et au personnel du corps médical qui ont apporté un grand zèle dans l'accomplissement de leur tâche en entourant Mahmoud Azmi de leurs soins et de leur vigilance continus.

105. Dans ces circonstances douloureuses, les simples paroles ne peuvent pas traduire fidèlement ce que nous ressentons. Nous sommes remués jusqu'au fond du cœur par ces marques de sympathie, d'amitié et d'attachement qui nous ont été prodiguées par le Président de l'Assemblée, ainsi que par tous les représentants et les membres du Secrétariat.

106. Au nom de ma délégation, je présente mes plus sincères condoléances à la délégation de l'Iran et à son gouvernement à l'occasion du deuil national qui vient de frapper l'Iran à la suite du décès tragique de S. A. R. le Prince héritier.

107. M. ENTEZAM (Iran) : Je suis profondément touché et ému des paroles de condoléances qui viennent de nous être adressées par le Président de l'Assemblée et par de si nombreuses délégations.

108. La mort tragique et prématurée de notre jeune et aimé prince Ali Riza frappe cruellement la famille impériale et le peuple de l'Iran. Je me ferai un devoir de transmettre à mon auguste souverain ainsi qu'à mon gouvernement les sentiments de condoléance de cette noble assemblée et je suis certain qu'ils apprécieront hautement cette marque de sympathie.

109. Qu'il me soit permis de m'associer aux hommages qui ont été rendus avec tant d'éloquence par le Président de l'Assemblée et les diverses délégations au regretté représentant de l'Égypte Mahmoud Azmi. Sa disparition prive l'Égypte et les Nations Unies d'un serviteur loyal, et nous-même d'un grand et éminent ami.

110. Le PRESIDENT : Pour nous qui restons, la vie continue et, avec elle, le devoir de poursuivre la mise en pratique des principes de la Charte. Conformément aux précédents et avec votre assentiment, ayant rendu un juste hommage à la mémoire de notre collègue défunt, nous allons donc aborder l'examen de l'ordre du jour.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Adoption de l'ordre du jour (*suite*)

##### CINQUIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/2782)

111. Le PRESIDENT : Le cinquième rapport du Bureau [A/2782] a trait à deux demandes d'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour de la neuvième session ordinaire; ces deux demandes avaient été présentées par la délégation de l'Union soviétique. Le Bureau a décidé, sans objection, de recommander l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour de notre session; il a décidé également, et toujours sans objection, de recommander que ces deux questions soient renvoyées pour examen à la Première Commission, étant entendu que, si l'ordre du jour de cette commission se révélait surchargé, les deux questions seraient renvoyées à la Commission politique spéciale.

112. Y a-t-il des représentants qui désireraient formuler des observations, dans les limites prescrites par l'article 23 du règlement intérieur, au sujet des recommandations du Bureau que je vien d'exposer? Puisqu'il n'y en a pas, et en l'absence d'objections, je considérerai que les recommandations contenues dans le rapport du Bureau sont adoptées.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINTS 20 ET 68 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements

#### Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive

##### RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/2779)

113. M. THORSING (Suède), Rapporteur de la Première Commission (*traduit de l'anglais*): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport que la Première Commission soumet durant la présente session de l'Assemblée générale: comme les représentants le savent, il porte sur des questions d'une importance capitale: celle du désarmement et celle de l'interdiction des armes de destruction massive. La Première Commission n'a pas consacré moins de dix-sept séances à ces problèmes, discutant ensemble les points 20 et 68 de l'ordre du jour qui concernent respectivement le rapport de la Commission du désarmement et le projet de résolution de l'Union soviétique relatif à la conclusion d'une convention internationale concernant la réduction des armements et l'interdiction des engins de destruction massive.

114. Les discussions, longues mais constructives, ont trouvé une conclusion encourageante dans l'adoption à l'unanimité par la Commission du document A/C.1/754 que l'on a considéré comme le projet de résolution principal, soumis par les cinq Etats membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement. L'importance de ce résultat n'échappera à personne. A cet égard, un hommage tout particulier a été très justement rendu à la délégation canadienne pour les patients efforts qu'elle a déployés dans l'élaboration d'un texte qui fût acceptable à ces cinq puissances. Une quasi-unanimité a également été obtenue en faveur du second projet de résolution commun des cinq puissances, aux termes duquel une proposition présentée par l'Inde et comprenant un certain nombre de suggestions pertinentes a été renvoyée à la Commission du désarmement.

115. Etant donné ces résultats, on peut escompter que la même unanimité se manifesterait au sein de l'Assemblée générale et que la Commission du désarmement recevra un nouveau mandat et sera priée de continuer ses travaux importants, accompagnée des vœux et des espoirs très sincères que tous les pays représentés formulent pour un succès qui puisse rassurer le monde.

116. Je voudrais maintenant conclure cette présentation du rapport sur une note plus personnelle. Pendant les débats de la Première Commission, à travers les échanges de vues, les questions et les réponses, et sous le feu d'artifice, parfois brillant, de la dialectique, nous avons pu discerner un sentiment de grave anxiété. Et

cela n'est que naturel car, pour reprendre une phrase qui n'a cessé de me poursuivre au cours des fréquentes allusions qui ont été faites aux effets de la guerre atomique: "Alors, on ne mourra plus." Par un curieux phénomène du subconscient, ce vers d'un sonnet de Shakespeare me revenait à l'esprit, comme le résumé concis de la situation à laquelle notre civilisation est maintenant acculée: "*And Death once dead, there's no more dying then*" (Voici morte la Mort, il n'y a plus de morts).

117. Je sais bien que ce vers est détaché de son contexte. Peut-être me dira-t-on que je lui attribue un sens contraire à celui qu'on a voulu lui donner. Quoi qu'il en soit, nous devons tous reconnaître que, lorsque nous envisageons l'éventualité de la guerre atomique, il nous est impossible de poser les problèmes de la manière habituelle, par-dessus tout les problèmes de la manière de la mort, qui perdent tout le sens qu'ils avaient pour nous. Car, "alors, on ne mourra plus".

118. Le PRESIDENT: Je remercie le Rapporteur de la Première Commission de la présentation qu'il vient de faire du rapport.

119. Quatre délégations ont manifesté le désir de prendre la parole. Si ces délégations n'y voient pas d'inconvénient et si personne ne propose de soumettre le rapport à une discussion formelle, je considérerai que les observations qui vont être présentées auront le caractère d'une explication de vote.

120. M. MARTIN (Canada) (*traduit de l'anglais*): L'adoption à l'unanimité, par les Nations Unies, d'un projet de résolution sur une grande question politique est en soi un important événement. Si, comme je le crois et je l'espère fermement, l'Assemblée générale confirme aujourd'hui le vote unanime du 27 octobre à la Première Commission sur le projet de résolution relatif au désarmement et contenu dans le rapport, nous aurons tous de bonnes raisons de nous réjouir, car nous aurons réalisé l'accord de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sur une résolution qui fournira une procédure et un cadre acceptés aux négociations du Sous-Comité des cinq puissances que la Commission du désarmement doit rétablir.

121. Ce projet de résolution n'est plus le projet canadien: ce n'est plus le projet des cinq puissances; c'est le projet de la Première Commission et bientôt, je l'espère, ce sera la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par conséquent, il ne m'appartient pas d'essayer d'en évaluer l'importance, ni de rappeler les efforts déployés au cours de ces dernières semaines par les nombreuses délégations et personnalités grâce auxquelles on a pu parvenir à l'accord que ce projet de résolution consacre. Qu'il me soit permis cependant d'exprimer la gratitude de la délégation canadienne pour l'appui que les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique d'abord, puis tous les membres de la Première Commission, ont apporté à notre initiative. Je voudrais également adresser les mêmes remerciements à tous ceux qui ont apporté leur coopération pendant toute la discussion.

122. L'adoption de cette résolution ne constitue qu'une étape sur une longue route dont le point de départ a été l'adoption de la toute première résolution de l'Assemblée générale, le 24 janvier 1946 — cette fois encore à l'unanimité — résolution qui portait création de la Commission de l'énergie atomique, l'un des deux organes dont est issue la Commission du désarmement.

123. La période de près de neuf années qui s'est écoulée entre ces deux résolutions a été jalonnée de désaccords et d'impasses. Si nous regardons en arrière, si nous nous rappelons en particulier l'année qui vient de s'écouler, il ne fait pas de doute que les positions adoptées par les principales puissances intéressées se sont quelque peu rapprochées. Néanmoins, le fossé qui les sépare reste encore large et profond, ce que nul ne niera, je pense.

124. Vouloir, dans un accès d'optimisme, faire peu de cas des divergences qui subsistent serait tout aussi coupable que de méconnaître les progrès réalisés.

125. Au cours des semaines et des mois à venir, nous aurons toute possibilité de découvrir à quel point nous nous sommes rapprochés d'un accord et ce qu'il nous reste encore à faire. Le Sous-Comité de la Commission du désarmement se trouvera, je crois, dans les circonstances les plus favorables pour déterminer, en séances privées, quels progrès sont encore possibles. Nous devons accorder suffisamment de temps à ceux qui ont fait connaître leur intention de présenter leurs observations à la Commission du désarmement. Les membres du Sous-Comité auront également besoin d'un certain délai pour étudier les comptes rendus de plusieurs semaines de discussions au cours desquelles des suggestions importantes et utiles ont été présentées par des délégations qui ne participaient pas aux travaux du Sous-Comité.

126. Mon gouvernement espère néanmoins que rien ne viendra retarder inutilement l'accomplissement de la tâche vitale que l'Assemblée va confier au Sous-Comité. L'adoption unanime de la procédure et du cadre de ces pourparlers leur permettra de commencer avec les meilleures chances de succès, bien que les négociations envisagées doivent être très difficiles et peut-être longues.

127. Je suis particulièrement heureux de constater que cet accord unanime sur le projet de résolution s'est fait au cours de la présente session de l'Assemblée générale. On a trop souvent aujourd'hui l'impression désagréable que l'on traite d'importantes questions en dehors de l'Organisation des Nations Unies et c'est un certain encouragement que de constater la réussite de négociations menées au sein de l'Organisation sur un point d'un problème important.

128. Tous ici, nous avons maintenant l'occasion d'apporter une contribution constructive à la cause de la paix. Je me permettrai de dire, en toute modestie: faisons en sorte de la mettre à profit.

129. M. MOCH (France): Comment, en cette fin de débat, taire la profonde satisfaction de la délégation française devant les progrès ici réalisés? M. Guérin de Beaumont, qui assumait alors sa présidence, avait, lors de la discussion générale, exprimé les raisons de notre confiance. Elles trouvent aujourd'hui leur justification.

130. Optimiste par raison, j'ai cru de mon devoir de souligner en Commission combien de divergences restent encore à résorber, d'obscurités à faire disparaître, de synthèses à réaliser, avant que les experts puissent se livrer aux études détaillées d'un avant-projet de traité. Mais, sans sous-estimer l'étape future ni ses difficultés, nous avons le droit de nous réjouir de celles franchies depuis cinq mois après tant d'années de piétinement. Rappelez-vous la situation à la fin de 1951, après six années d'efforts vains. Créées en 1946,

la Commission de l'énergie atomique et sa cadette d'un an, la Commission des armements de type classique, étaient toutes deux tombées en sommeil. Constituée en 1950 pour les ranimer et coordonner leurs efforts, la Commission dite des Douze ne s'était attachée qu'à des questions de méthode. Il était alors, à l'automne de 1951, permis de désespérer que des progrès réels pussent jamais être accomplis.

131. Deux projets de résolution, l'un occidental et l'autre soviétique, rappelaient les principes déjà affirmés par l'une des parties et écartés par l'autre. Aucune transaction n'apparaissait alors possible. Une initiative du Pakistan, de la Syrie et de l'Irak permit, à Paris, de renouer des contacts à quatre, sous la direction de M. Padilla Nervo, représentant du Mexique, alors Président de l'Assemblée générale. Il n'était certes pas question de résoudre, durant les quelques semaines de la session, les graves problèmes en suspens depuis tant d'années. Du moins avons-nous peut-être appris à nous mieux connaître tout en nous accordant pour proposer de substituer aux organes précédents une commission du désarmement nouvelle et unique. Celle-ci a utilement travaillé, surtout de février à juin 1952. On m'excusera de ne pas rappeler les diverses propositions dont elle fut saisie, mais de mentionner seulement nos suggestions du 24 juin 1952, renouvelées le 11 novembre 1953 devant la Première Commission, dont les principes se retrouvent dans le plan franco-britannique soumis le 11 juin 1954 au Sous-Comité de Londres créé peu auparavant. Ce même sous-comité eut à connaître de l'étude minutieuse et importante que la délégation des Etats-Unis a consacrée à l'institution et aux attributions d'un organe de contrôle international. La délégation de l'Union soviétique lui a fait subir un sort moins favorable qu'à notre plan, mais s'agissant d'un document de travail — c'est là son titre — cette analyse devra être à nouveau soumise à notre examen et je ne doute pas que nous y trouvions tous matière à d'utiles réflexions grâce auxquelles, comme pour les autres points encore en litige, les nécessaires rapprochements se réaliseront.

132. Depuis ce mois de juin, que de progrès au cours de nos réunions! Quatre dates les soulignent. Le 30 septembre de cette année, notre plan, écarté en juin, est repris comme base d'étude par le représentant de l'Union soviétique, M. Vychinsky. Le 8 octobre, celui-ci dépose un projet de résolution qui reprenait certains aspects de notre plan. Le 22 octobre marque, ainsi que l'a indiqué tout à l'heure le Rapporteur de la Première Commission, l'heureux aboutissement des négociations, si finement et intelligemment poursuivies au nom des Occidentaux par le représentant du Canada qui vient de prendre la parole, notre collègue M. Martin, grâce à sa persévérance et à une commune bonne volonté, au lieu de deux projets — l'occidental et le soviétique — il n'en est présenté qu'un sous les cinq signatures des membres du Sous-Comité de Londres; décision heureuse et depuis huit ans sans précédent. Le 27 octobre enfin, la Première Commission est saisie d'un deuxième texte, de pure procédure celui-là, également signé des cinq et elle émet son premier vote à l'unanimité sur le projet de résolution principal; deuxième innovation, féconde elle aussi.

133. Me sera-t-il permis, en saluant ce scrutin, de dire notre regret à un absent qui eût mérité de vivre cette journée du 27 octobre parmi nous. Appelé à de plus hautes fonctions ministérielles, M. Lloyd avait, depuis

1951, mis son cœur et son intelligence au service de la cause du désarmement. Notre étroite et longue collaboration s'était transformée en une solide amitié. Elle m'oblige à dire ici que, matériellement éloigné de nous, il demeure présent dans nos esprits au moment où va être adopté un texte à l'élaboration duquel il a tant participé.

134. Laissez-moi, en conclusion, espérer que notre travail futur sera fructueux pour deux raisons. L'une est que, pour la première fois, nous allons tracer à la Commission du désarmement et à son sous-comité restreint une voie unique à l'extrémité de laquelle apparaissent les lueurs d'une aube nouvelle, et non plus deux chemins divergents dès l'origine. C'est ainsi que se traduira, pour les membres de la Commission, le vote sans aucun doute à nouveau unanime des soixante délégations ici représentées. Qui d'entre nous, en effet, pourrait après ce scrutin prendre moralement la responsabilité d'empêcher ou de retarder le franchissement d'une nouvelle étape sur la route ainsi jalonnée? La seconde raison est de simple bon sens. Les progrès de la science thermonucléaire dépassent en horreur ceux de la science atomique, autant et plus que celle-ci surclassait les moyens classiques de destruction de vies humaines. Or la guerre froide, comme la course aux armements, risque toujours d'évoluer vers la guerre réelle, qui serait demain la guerre totale et entraînerait la destruction presque intégrale de peuples entiers. Ainsi, l'option désormais ouverte aux hommes d'Etat se résume en trois mots effroyablement lourds de sens: désarmer ou périr. Quel être doué de raison oserait choisir le deuxième terme de cette alternative?

135. Si la France n'a pas le triste privilège des deuils et des destructions, elle a cependant plus souffert de trois guerres métropolitaines en soixante-quinze ans, et d'autres au-delà des mers, que beaucoup de nations. Près de 3 millions de ses fils sont ainsi tombés sur les champs de bataille ou ont succombé à leurs blessures, proportion dont chacun de vous mesurera l'ampleur en la rapportant à la population de l'Etat en cause. Trois fois attaquée et envahie durant cette période, la France a vu s'accumuler sur son sol des destructions qui, dans la dernière guerre seule, équivalent à deux années entières de travail de tous ses enfants et qui sont loin d'être encore toutes relevées. La France ne formule aucune revendication territoriale. Elle veut, sans oublier ses martyrs, tendre une main fraternelle à tous les peuples résolus à ne plus permettre le renouvellement de telles horreurs. Elle veut aussi panser des plaies encore saignantes, achever la reconstruction de ses logis ou la modernisation de ses instruments de production. C'est pourquoi, fidèle à sa devise traditionnelle, elle veut ardemment la paix dans cette liberté dont elle sema naguère les principes à travers le monde, dans l'égalité des nations souveraines et indépendantes, dans la fraternité des peuples animés d'un même désir d'élever le niveau de vie et l'instruction de chacun.

136. C'est dire que, fidèle interprète de la politique du Gouvernement et de la volonté du peuple de France, unanime sur ce point, notre délégation, qui a déjà beaucoup œuvré pour la cause de la paix, participera aux travaux de la Commission du désarmement avec la fervente volonté, encore accrue par les progrès ici réalisés, de les mener à bien dans le plus bref délai possible, en proposant ou en promouvant les synthèses nécessaires dans l'intérêt de la paix, donc de tous les

hommes associés dans la commune volonté de sauver la civilisation.

137. M. SANDLER (Suède) (*traduit de l'anglais*): La délégation suédoise désire présenter quelques observations au sujet du plus important des projets de résolution dont l'Assemblée est saisie en ce moment. Je puis sans doute me permettre de le faire, étant donné que ma délégation n'a pas prononcé un seul mot au cours du long débat qui s'est déroulé à la Première Commission, silence qui ne signifiait d'aucune façon que nous nous désintéressions de la question du désarmement. Nous portons toujours à cette question un intérêt aussi vif qu'après 1920, à l'époque de la Commission préparatoire et de la Conférence du désarmement de la Société des Nations, et que pendant toutes ces années marquées de nouveaux efforts à l'Organisation des Nations Unies.

138. L'an dernier, nous avons exposé assez longuement notre opinion devant la Première Commission. Nous avons alors déclaré que nous nous intéressions surtout aux aspects du problème du désarmement qui ont trait au contrôle de l'énergie atomique. Nous avons dit que nous donnions la préférence à l'établissement de plafonds pour les armements de type classique, sans émettre aucun avis quant aux chiffres qu'il faudrait adopter à cet égard ni sur la méthode de calcul qui permettrait d'établir les niveaux convenus. Sur toutes ces questions, notre position reste la même.

139. Avant que la discussion ne s'ouvrit à la Première Commission, nous avons assisté à des initiatives nouvelles qui nous ont permis d'entrevoir de nouvelles possibilités: il y a eu d'abord le mémorandum franco-britannique du 11 juin 1954, puis l'Union soviétique a accepté ce texte comme base pour de nouveaux efforts. Nous avons été d'avis qu'après avoir reçu toutes explications utiles des membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, le mieux serait de renvoyer toute la question à ce sous-comité pour permettre la reprise des négociations aussitôt que possible.

140. Dès le début de la discussion, nous avons donc été, quant au fond, en faveur du projet de résolution présenté par le Canada. En ce qui concerne le projet révisé qui a été présenté en commun par le Canada, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, c'est évidemment pour nous, comme pour toutes les autres délégations, un motif de grands espoirs que de constater l'accord de tous les membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement sur une proposition qu'ils ont faite en commun.

141. Quant au fond, nous regrettons cependant que le projet de résolution ne vise pas directement le fait que le mémorandum franco-britannique constitue le terrain d'entente que le Sous-Comité devra prendre pour base de ses futurs efforts. Cependant, un fait demeure un fait, quelle que soit la façon dont il se traduise. Je voudrais également faire ressortir que nous n'avons jamais été d'avis que l'on exclue des discussions du Sous-Comité aucune proposition relative aux pouvoirs et aux fonctions de l'organisme de contrôle.

142. Nous n'avons pas encore été en mesure d'arrêter notre position à l'égard du document de travail présenté par les Etats-Unis. Pour le moment, je voudrais me borner à déclarer qu'à notre avis la ligne de démarcation à établir entre de véritables sanctions et des mesures de précaution de caractère temporaire devrait

faire l'objet d'un nouvel examen minutieux. D'ailleurs, il nous aurait été impossible d'accepter aucune proposition qui aurait pu exclure — ou permettre que l'on prétende faire exclure — d'un nouvel examen le document de travail des Etats-Unis, en même temps bien entendu que les propositions concrètes qui, je présume, seront présentées par l'Union soviétique ou par d'autres pays, membres du Sous-Comité ou non.

143. Il importe en outre, pour ce qui est des pouvoirs et fonctions de l'organe de contrôle, que le Sous-Comité ait liberté d'examiner toutes propositions tendant à conférer à cet organe des pouvoirs précis et plus étendus dans le domaine du contrôle de l'énergie atomique, c'est-à-dire à l'investir de pouvoirs plus étendus que ceux dont il devrait disposer au cours d'une première étape de limitation et de réduction des forces armées et des armements de type classique. Le Sous-Comité devra sans doute aussi décider ce qu'il faut entendre par le terme "autres types d'engins de destruction massive", qu'on emploie depuis des années sans l'avoir jamais défini avec précision; il devra également répondre à la question suivante: un organe conçu pour le contrôle des armes nucléaires permettrait-il d'exercer aussi le contrôle de ces autres types d'engins? A notre sens, le projet de résolution commun autorise le Sous-Comité à aborder ces divers problèmes.

144. Avant de terminer, je tiens à rendre hommage à la délégation du Canada pour l'habileté dont elle a fait preuve au cours des négociations. Cette habileté nous rendra certainement de grands services dans les futures négociations; j'espère sincèrement que le Canada continuera à y jouer un rôle analogue et, j'en suis convaincu, ce rôle sera beaucoup apprécié par les petits pays. J'espère que ces travaux aboutiront, sinon à la prochaine signature d'une convention sur tous les points du problème du désarmement, tout au moins à une chose plus immédiatement réalisable, à une nouvelle détente qui pourra exercer après un certain temps des effets réels et très heureux sur le niveau des armements. Avant tout, puisse-t-elle nous prémunir dans une mesure accrue contre un cataclysme universel provoqué par des armes nucléaires.

145. Compte tenu de toutes ces considérations, ma délégation est heureuse de s'associer au vote du projet de résolution des cinq puissances qui, je l'espère, sera adopté à l'unanimité des voix.

146. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai que quelques mots à dire au sujet des projets de résolution que la Première Commission recommande à l'Assemblée d'adopter. Le projet de résolution A qui figure dans le document A/2779 a été présenté tout d'abord à la Première Commission sous une première forme par la délégation du Canada. A la suite d'entretiens privés, ce projet de résolution a été modifié et présenté à nouveau par l'ensemble des cinq membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, organe qu'on a coutume de désigner sous le nom de Sous-Comité de Londres. Ce projet a été adopté à l'unanimité par la Première Commission.

147. J'ai bien peur que cet accord unanime entre les cinq puissances sur les termes du projet de résolution ne signifie pas qu'il soit possible de réaliser aisément ni à bref délai un accord sur le fond de la question du désarmement. Le débat qui s'est déroulé à la Première Commission a montré qu'en maints aspects importants les propositions du projet de résolution de l'Union soviétique s'écartent sensiblement des propositions

franco-britanniques et des autres propositions présentées par les pays occidentaux. Ainsi que je l'ai déclaré à la Première Commission le 27 octobre, il ne sera guère facile de concilier ces divergences de vues.

148. L'accord sur ce problème du désarmement n'est pas près de se faire et je rappelle à cet égard que M. Vychinsky a déclaré lui-même le 22 octobre que le chemin que nous allions emprunter était un chemin rocailleux. Il n'en est pas moins certain que nous avons lieu d'éprouver une satisfaction mesurée devant les progrès qui ont été accomplis au cours de ces dernières semaines. Le 30 septembre [484<sup>ème</sup> séance], le représentant de l'Union soviétique a présenté des propositions d'après lesquelles son pays semblait s'écarter d'une position qui jusque-là avait paru intransigeante. Après des années de discussions manifestement infructueuses, on entrevoyait enfin la possibilité d'un progrès dans ce domaine fondamental qu'est le désarmement, grâce à la reprise des propositions occidentales du 11 juin, des propositions franco-britanniques, pleines d'audace et d'imagination, qui formulent un programme du désarmement et dont nous sommes largement redevables à M. Moch et à M. Lloyd, et le fait que l'Union soviétique a accepté que l'on prenne pour base ces propositions franco-britanniques.

149. La Commission du désarmement aura un travail considérable à accomplir. Le Gouvernement du Royaume-Uni fera bien entendu tous ses efforts pour qu'elle puisse bénéficier du plus large appui. En toute sincérité, il ne nous est pas encore possible de prévoir à quel moment la Commission sera en mesure de présenter son rapport; en effet, avant que le Sous-Comité puisse reprendre ses travaux et aborder en détail l'examen des nombreux points techniques et complexes dont il devra traiter, il faut un certain temps pour évaluer la situation qui s'est dessinée à la suite du débat à la Première Commission. Ce débat a été constructif et des questions d'une telle complexité ne peuvent être tranchées du jour au lendemain. A notre avis, si les échanges de vues et les débats qui auront lieu au Sous-Comité doivent porter fruit, il faut que nous commençons par examiner attentivement les divers points qui sont apparus au cours de la discussion. Le Gouvernement de Sa Majesté aura certainement besoin d'un certain temps pour préparer des instructions complètes à l'intention du représentant du Royaume-Uni au Sous-Comité.

150. Toutefois, je puis citer, comme gage de notre sincérité, le fait que le Royaume-Uni sera représenté au Sous-Comité par un Ministre de la Couronne. Un autre indice de notre désir de collaboration est le fait que nous maintenons toujours notre offre de désigner Londres comme lieu de réunion du Sous-Comité.

151. En conséquence, ma délégation espère que l'Assemblée adoptera ce projet de résolution à l'unanimité et qu'elle marquera ainsi l'ouverture d'une nouvelle phase des discussions sur le problème du désarmement, de telle façon que nous puissions aborder dans les meilleures conditions possibles l'examen des problèmes posés. Ma délégation espère aussi qu'à l'unanimité l'Assemblée adoptera le projet de résolution B qui renvoie le projet de résolution de l'Inde à la Commission du désarmement pour qu'elle l'examine de la façon appropriée. Cette décision mettra la Commission du désarmement en mesure d'examiner les propositions présentées par la délégation de l'Inde.

152. Enfin, ma délégation estime également qu'il serait utile que l'Assemblée adopte le projet de résolution C, afin que la Commission du désarmement examine comme il convient les propositions des représentants de l'Australie et des Philippines.

153. M. MENON (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je ne voudrais pas, à l'occasion d'une explication de vote, traiter du fond du problème dont nous sommes saisis ou répéter les arguments que j'ai fait valoir devant la Première Commission. Il faut pourtant que je fasse une ou deux observations, surtout après avoir entendu les déclarations de trois des cinq auteurs du premier projet de résolution des cinq puissances. J'aimerais leur rappeler, ainsi qu'à l'Assemblée générale, qu'ils sont les auteurs de deux projets de résolution et non pas d'un seul.

154. Qui plus est, le représentant de la France, faisant allusion au projet de résolution déposé par ma délégation, a expressément souligné que son renvoi à la Commission du désarmement n'était ni un enterrement ni un rejet, et qu'il avait été fait allusion à cela plusieurs fois au cours du débat. Si je rappelle cette déclaration, c'est parce que le projet de résolution déposé par la délégation de l'Inde n'avait d'autre but que de faire soumettre au Sous-Comité de la Commission du désarmement les différentes questions que mentionnait ce projet. Il n'est pas très encourageant de constater qu'avant même que le Sous-Comité ne se réunisse, les auteurs du projet commun semblent avoir déjà leurs idées bien arrêtées à cet égard.

155. Ma délégation désirerait aussi attirer tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur deux aspects de son projet de résolution. Tout d'abord, nous y faisons deux propositions générales quant aux moyens d'instaurer une "trêve des armements" en attendant un accord sur une convention relative au désarmement. Ma délégation ne se fait pas d'illusions sur les difficultés du problème, mais nous croyons qu'il mérite qu'on l'étudie étant donné la rapidité des progrès techniques dans le domaine des armements, et en particulier dans le domaine des armements atomiques et thermonucléaires.

156. Nous désirons donc, au cours de la présente séance plénière de l'Assemblée générale, expressément affirmer notre espoir que le Sous-Comité examinera cette question avec la plus grande attention et dans l'esprit d'entente qui a présidé aux discussions de la Première Commission, et qu'il tiendra également compte, lorsqu'il commencera ses travaux, des idées émises à l'alinéa b de notre projet de résolution au sujet des procédures qui permettraient au Sous-Comité de s'assurer la coopération effective des Etats non-membres de ce sous-comité et de connaître leurs vues. Comme nous l'avons déclaré devant la Première Commission, s'il est vrai qu'il est impossible, sans la coopération et l'entente des grandes puissances, de réaliser le désarmement ou même de rédiger une convention susceptible d'être adoptée, il n'en est pas moins vrai que l'existence ou l'absence d'une convention affecte tous les Etats du monde. Il faut donc faire entrer en ligne de compte tous les facteurs géographiques, économiques, politiques et nationaux. Nous espérons que la Commission du désarmement fera tout son possible pour communiquer avec tous les pays et les consulter sur ces points. Cela ne veut nullement dire que la Commission du désarmement ne doive pas continuer ses travaux selon les instructions reçues de l'Assem-

blée générale, en s'appuyant sur l'excellent résultat qu'elle a obtenu sur la grande réalisation de la présente session: l'accord des puissances principalement intéressées.

157. Je veux aussi profiter de l'occasion pour faire remarquer que la Commission du désarmement est saisie d'un certain nombre d'autres documents, et en particulier du document DC/44, en date du 8 avril 1954, qui figure dans le quatrième rapport de la Commission du désarmement. Il s'agit d'un sujet qui a pris dernièrement une importance encore plus grande: l'étude d'une procédure qui permettrait aux pays qui possèdent les armes atomiques — je ne veux pas employer l'expression "les puissances atomiques" — et à ceux qui ont des chances de les avoir, de signer une sorte de trêve en ce qui concerne les explosions expérimentales qui ont effectivement lieu. Tel était le sujet de la note que le Gouvernement de l'Inde a adressée à la Commission du désarmement en avril dernier. Comme je l'ai fait remarquer à la Première Commission, la Commission du désarmement s'est bornée à faire distribuer le document, sans étudier le problème ni aboutir à des conclusions.

158. Il est intéressant de constater à cet égard que le Premier Ministre du Royaume-Uni aurait déclaré au Parlement qu'un nombre excessif d'explosions de bombes atomiques ou de bombes à l'hydrogène pourrait empoisonner l'atmosphère du monde entier pour environ 5.000 ans. Il se peut que nous ne vivions pas 5.000 ans; mais, si les hommes qui vivaient il y a 5.000 ans avaient essayé de détruire la terre, nous ne serions peut-être pas ici aujourd'hui.

159. Nous avons aussi les déclarations de deux savants américains, M. David R. Ingles et M. James R. Arnold, qui, dans le *Bulletin of the Atomic Scientists* — je ne cite que les publications courantes — demandent instamment un accord international qui mette fin à toutes les explosions expérimentales de bombes à l'hydrogène. M. Ingles souligne qu'à l'heure actuelle il est impossible aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'arriver à un accord sur le désarmement, mais que ces deux pays pourraient peut-être s'entendre pour déclarer illégales les explosions expérimentales de bombes à l'hydrogène. La valeur d'un tel plan, dit-il, serait qu'il freinerait le développement des nouvelles techniques offensives et qu'il permettrait aux techniques défensives de les rattraper peu à peu. Ces deux savants, MM. Inglis et Arnold disent qu'il est pratiquement impossible de faire exploser des bombes à l'hydrogène, en quelque endroit du monde que ce soit, sans mettre en danger la population civile. M. Arnold rappelle en détail les lésions causées aux pêcheurs japonais par les expériences auxquelles les Etats-Unis ont procédé le printemps dernier et ajoute que la meilleure solution serait de faire ces expériences à l'intérieur des Etats-Unis. Ce sont deux savants américains qui font cette déclaration.

160. Le problème d'une trêve des explosions expérimentales est, dans une certaine mesure, distinct du problème d'une convention de désarmement, car la situation présente est telle que, sans même employer ces armes pour détruire, on peut, nous dit-on, causer des dommages si considérables dans le temps et dans l'espace qu'il est impossible d'en connaître l'étendue avec exactitude.

161. En conséquence, nous sommes dans l'obligation d'appeler sur ce point l'attention de la Commission du désarmement. Nous espérons que les membres de la

Commission du désarmement et en particulier le premier auteur du projet de résolution, le représentant du Canada, à qui nous sommes très reconnaissants des efforts qu'il a déployés, n'oublieront pas qu'ils ont la responsabilité d'étudier également les autres projets de résolution, où figurent diverses propositions. Comme il a déjà été décidé de distribuer le procès-verbal des débats de la Première Commission, je n'entrerai pas dans le détail de cette question.

162. Je voudrais rappeler les observations qu'a faites le représentant de la France lorsqu'il a dit son regret de l'absence de M. Lloyd. M. Lloyd a beaucoup aidé la Première Commission à arriver à un accord par les précisions qu'il a fournies et l'attitude constructive qu'il a adoptée. Aussi avons-nous maintenant un accord qui nous permet de nous mettre à l'ouvrage. Au nom de ma délégation, je voudrais répéter ce que l'on a dit à la Première Commission : nous sommes arrivés maintenant à un moment décisif en ce qui concerne ce problème, et en fait en ce qui concerne l'ensemble du problème des relations internationales.

163. Il ne nous échappe pas qu'il reste des dangers et des obstacles à surmonter et qu'un véritable accord n'est pas encore réalisé ; mais le fait même qu'il existe maintenant une base commune d'accord entre ceux qui jusque là n'avaient pu s'entendre, ce fait même, est un grand progrès.

164. Ma délégation ose exprimer l'espoir que les membres du Sous-Comité et de la Commission du désarmement elle-même ne se diviseront pas en camps opposés, mais travailleront en commun à chercher une solution. S'il doit y avoir des divergences de vues, ce n'est pas en faisant triompher la thèse de l'un ou l'autre camp qu'il faut les aplanir, mais en considérant la valeur intrinsèque des idées exprimées.

165. Pour finir, j'aimerais rappeler une fois de plus, car je pense qu'elle en vaut la peine, la déclaration faite, le 19 octobre 1954, par le Président des Etats-Unis :

“Au point où nous en sommes, mes chers amis, la guerre ne peut plus nous offrir l'alternative de la victoire ou de la défaite. Si la guerre éclatait, l'alternative se réduirait à cette question : quelle sera l'étendue du désastre ? Il ne pourrait y avoir d'issue réellement victorieuse.”

C'est donc à la Commission du désarmement qu'il appartient de trouver, en accomplissant l'œuvre dont nous l'avons chargée, le moyen d'épargner et à nous et au monde, d'avoir jamais à constater l'étendue du désastre.

166. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai que quelques mots à dire. Je ne traiterai pas du fond des débats, complets et extrêmement intéressants, que la Première Commission vient de consacrer au désarmement. Ma satisfaction fait pendant à celle que d'autres ont exprimée devant l'unanimité du vote intervenu à la Commission au sujet de ces projets de résolution et devant la décision prise par tous les membres du Sous-Comité dit de Londres pour les présenter conjointement. Je ne salue pas avec moins de satisfaction l'unanimité avec laquelle les mêmes puissances et un grand nombre d'autres représentants ont ouvertement reconnu que le chemin qu'il nous reste à parcourir est long et ardu. Hésiter devant cette franche reconnaissance des réalités servirait bien mal la cause à laquelle nous nous consacrons. Pour leur part, les Etats-Unis, en votant pour ces projets de

résolution, s'engagent à poursuivre inlassablement leurs efforts en vue de parvenir au but que nous nous sommes tous fixé.

167. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je voudrais dire quelques mots au sujet des projets de résolution dont l'Assemblée générale est saisie. Je tiens à relever tout d'abord que la délégation de l'Union soviétique attache une grande importance non seulement au fait que ce projet de résolution a été présenté au nom des cinq puissances, mais aussi au fait qu'il a été adopté à l'unanimité.

168. D'autre part, nous estimons qu'on ne rend pas justice à ce projet de résolution en ne mentionnant que les éléments de procédure qu'il contient. Certes il revêt un aspect de procédure, mais ce serait une erreur de ne pas voir qu'il présente aussi des éléments politiques très importants.

169. En effet, le projet de résolution A, qui, je l'espère, sera adopté à l'unanimité et deviendra par le fait même une résolution de l'Assemblée générale, présente deux aspects. Si l'on examine le projet quant au fond pour déterminer s'il revêt un caractère politique ou un caractère de procédure, on doit évidemment se prononcer pour le premier de ces caractères.

170. Le paragraphe 1 charge la Commission du désarmement de faire un nouvel effort en vue d'aboutir à un accord sur des questions importantes, je dirai même extrêmement importantes, à savoir “sur des propositions complètes et coordonnées qui seraient incorporées dans un projet de convention internationale sur le désarmement”. N'est-ce pas là une tâche politique, et même une tâche politique très importante ?

171. Quelles sont donc ces questions que la Commission devra résoudre et qui devront trouver leur expression dans un projet de convention internationale ? Il s'agit, premièrement, d'une réduction importante des armements de type classique et des forces armées ; deuxièmement, de l'interdiction complète de l'arme atomique et des autres types d'engins de destruction massive ; troisièmement, de la création d'un organe de contrôle efficace, chargé de veiller à l'application stricte et minutieuse de cette convention.

172. Il serait vain, me semble-t-il, de vouloir démontrer que le mandat ainsi confié à la Commission du désarmement et ensuite, selon toute probabilité, au Sous-Comité qu'elle convoquera relève de la procédure. On ne saurait souscrire à cette opinion. Ce projet de résolution a le caractère de directives politiques précises. Il contient des directives et non pas seulement des règles de procédure ; c'est ce qui ressort notamment des paragraphes 3 et 4 où il est proposé que la Commission du désarmement, d'une part, convoque son sous-comité et, d'autre part, fasse rapport à l'Assemblée générale, en temps utile, sur les résultats obtenus ; c'est ce qui ressort également du paragraphe 2, lequel charge la Commission du désarmement de rechercher — je souligne ce mot — une solution acceptable du problème du désarmement. Si l'on tient compte de ces dispositions, il est absolument évident que le projet de résolution A, qui est soumis aujourd'hui à la délibération et à l'adoption de l'Assemblée générale, est un texte contenant des directives sur la méthode à suivre et le sens dans lequel il faut travailler pour résoudre des problèmes politiques importants.

173. C'est pourquoi, dès le début de la discussion à la Première Commission, j'ai soutenu, contrairement à

l'opinion de certains de nos collègues, que l'on ne saurait voir dans le présent projet de résolution un texte concernant uniquement la procédure et qu'au contraire ce projet avait un sens politique profond.

174. Mon observation suivante concerne les difficultés à surmonter. Certes, il y aura encore des difficultés. Il y en aura du fait même que nous devons résoudre des problèmes sur lesquels nous nous opposons les uns aux autres depuis neuf ans. La difficulté consistera à trouver une base d'entente qui nous permette de résoudre ces antinomies. Aussi nous tromperions-nous lourdement si nous pensions que tout est déjà fait. Nous avons fait un premier pas en avant, un progrès important qui a, évidemment, une très grande signification, et même, dira-t-on peut-être un jour, une portée historique. Cela, l'avenir nous le dira; n'essayons pas de prophétiser.

175. Donc, il y aura des difficultés. Ces difficultés, nous devons les surmonter. Pour sa part, du moins, notre délégation, comme toute l'Union soviétique, aborde ces problèmes en partant d'une "position de décision", car elle est bien décidée à rechercher véritablement un accord qui soit acceptable pour toutes les parties, pour tous les Etats, exactement comme nous l'avons souvent déclaré.

176. Il est vrai que les propositions soviétiques se distinguent à plusieurs égards de celles qui figurent dans le mémorandum franco-britannique du 11 juin 1954. Au reste, nous ne disons pas que nous acceptons les propositions franco-britanniques telles quelles. Nous disons que nous fondons nos propositions sur des dispositions qui, à leur tour, devront constituer la base de la convention internationale. Nous prenons pour base les propositions contenues dans le mémorandum. Et, bien entendu, nous devons travailler très sérieusement pour donner aux propositions une forme concrète.

177. Mais en attendant, je ne puis que m'associer aux observations de sir Pierson Dixon, à savoir que nous avons des raisons d'être satisfaits des progrès accomplis et d'envisager l'avenir avec espoir. Je dis: avec espoir, car, comme nous l'avons déjà déclaré à maintes reprises, l'expérience, et particulièrement celle de ces derniers temps, montre que, lorsque des Etats entreprennent des négociations avec des égards mutuels pour leurs vues, avec l'intention de bien les comprendre et de rechercher un rapprochement sur une base acceptable pour tous, ils obtiennent des résultats positifs. Nous en sommes fermement convaincus.

178. Je ne puis manquer de faire observer que l'Union soviétique a déjà fait une série de pas en avant dans le sens du rapprochement des vues des uns et des autres sur les questions faisant l'objet de différends. Tout naturellement, nous avons le droit de compter que, de leur côté, les représentants des puissances occidentales feront également des efforts de rapprochement qui permettent d'aboutir à un accord satisfaisant, dans notre intérêt commun.

179. Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres orateurs? Tel n'étant pas le cas, je suggère que nous passions au vote sur les trois projets de résolution A, B et C qui figurent dans le rapport de la Première Commission [A/2779].

*A l'unanimité, le projet de résolution A est adopté.*

*Par 57 voix contre une, le projet de résolution B est adopté.*

*Par 56 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution C est adopté.*

180. Le PRESIDENT: Des paroles extrêmement intéressantes ont été prononcées cet après-midi au sujet des trois projets de résolution que nous venons d'adopter. Mais il se pourrait que certaines personnes, notamment celles qui suivent nos travaux de l'extérieur, éprouvent quelque difficulté à trouver immédiatement leur chemin dans les débats qui viennent d'avoir lieu. C'est pourquoi je voudrais indiquer, maintenant, la portée des résolutions qui viennent d'être adoptées. Il ne s'agit pas pour moi d'interpréter ces résolutions d'une manière quelconque; je désire seulement souligner l'importance de ce moment.

181. Jusqu'ici, notre organisation n'a guère enregistré de véritables progrès dans la question du désarmement. Aujourd'hui, heureusement, nous pouvons dire que nous avons fait un pas en avant. Personne ne peut prévoir, naturellement, les résultats des délibérations auxquelles donneront lieu les résolutions qui viennent d'être adoptées. Toutefois, à côté de cette incertitude, il y a un fait certain, et ce fait est important: la possibilité a maintenant été créée de progresser dans le domaine du désarmement. Telle est, ni plus ni moins, la signification de ces nouvelles résolutions.

#### POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Méthodes que l'on pourrait utiliser pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et principes de la Charte**

##### RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/2783)

*M. Thorsing (Suède), Rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:*

182. M. THORSING (Suède), Rapporteur de la Première Commission (*traduit de l'anglais*): Le rapport dont est saisie l'Assemblée générale porte sur le point 19 de l'ordre du jour, dont l'examen a été pour la Première Commission l'occasion d'étudier le troisième rapport de la Commission chargée des mesures collectives [A/2713]. Bien que la question mit en cause un des principes fondamentaux de la Charte, celui de la sécurité collective, la Première Commission a pu la régler assez rapidement, car les deux précédents rapports de cette commission et les débats qui avaient eu lieu à l'Assemblée générale avaient largement déblayé le terrain.

183. Le projet de résolution que la Première Commission recommande à l'Assemblée générale reflète cette situation, tout en insistant sur ceux des éléments essentiels de l'organisation de sécurité collective des Etats Membres qui pourraient ultérieurement donner lieu à un nouvel examen, à de nouvelles enquêtes. Aussi la Première Commission propose-t-elle de donner à la Commission chargée des mesures collectives la possibilité de poursuivre les études qu'elle estimerait souhaitables et à ne faire rapport que lorsqu'elle le jugerait opportun. La composition de la Commission demeurerait inchangée, car cette Commission serait ainsi mieux à même, grâce à l'expérience acquise par ses membres actuels, de déterminer les études qu'il y aurait éventuellement lieu d'entreprendre.

184. Le **PRESIDENT**: Je remercie le Rapporteur de la Première Commission pour la présentation qu'il vient de nous faire du rapport.

185. Quelqu'un désire-t-il, conformément à l'article 68 du règlement intérieur, qu'une discussion soit ouverte sur ce rapport?

186. Aucune proposition n'étant présentée à cet égard, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le projet de résolution que la Première Commission nous recommande d'adopter et qui figure dans son rapport.

187. Y a-t-il une délégation qui désire expliquer son vote?

188. La parole n'étant pas demandée, je mets aux voix le projet de résolution contenu dans le rapport de la Première Commission [A/2783].

*Par 48 voix contre 5, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

### Traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine

RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/2784) ET DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/2785)

189. Le **PRESIDENT**: Avant d'inviter le Rapporteur de la Commission politique spéciale à présenter le rapport de cette commission [A/2784], je dois attirer votre attention sur le rapport de la Cinquième Commission [A/2785], conformément à l'article 154 du règlement intérieur. Ce rapport nous expose les incidences financières du projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale. Le texte vous en a été distribué à titre d'information.

190. Considérant que l'Assemblée a pris note de ce rapport, j'invite M. Derinsu, Rapporteur de la Commission politique spéciale, à présenter le rapport de cette commission.

*M. Derinsu (Turquie), Rapporteur de la Commission politique spéciale, présente le rapport de cette commission.*

191. Le **PRESIDENT**: Je remercie le Rapporteur de la Commission politique spéciale.

192. Quelqu'un désire-t-il, conformément à l'article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée, qu'une discussion soit ouverte sur ce rapport?

193. Il semble qu'il n'en soit pas ainsi. Dans ces conditions, je voudrais savoir s'il y a des délégations qui désirent expliquer leur vote sur le projet de résolution qui nous est soumis.

194. M. SMITH (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale se trouve de nouveau saisie de la question du traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine. Cette question est en soi fort complexe; c'est pourquoi je veux dire, une fois encore, combien le Gouvernement des Etats-Unis est sensible aux efforts que les pays d'Amérique latine ont déployés pour mettre au point le projet de résolution qui a reçu l'adhésion d'une énorme majorité des membres de la Commission politique spéciale. Nous espérons fermement que toutes

les parties intéressées feront l'impossible pour résoudre cette question dans l'esprit du projet de résolution.

195. La délégation des Etats-Unis votera pour le préambule et les paragraphes 1, 2 et 3 du dispositif du projet de résolution; elle s'abstiendra sur les paragraphes 4 et 5 du dispositif parce que, comme nous l'avons déclaré à la Commission, nous ne croyons pas que les propositions qu'ils énoncent améliorent le projet de résolution. La délégation des Etats-Unis votera pour l'ensemble du projet de résolution, parce qu'elle approuve entièrement l'esprit de conciliation qui a présidé à sa rédaction et qu'elle estime également que les parties doivent engager des négociations directes.

196. Nous estimons qu'il est impossible d'aller de l'avant si les parties ne sont pas disposées à se réunir pour négocier. Nous espérons qu'en se montrant unanime, l'Assemblée générale pourra contribuer à créer une atmosphère favorable à des négociations entre les parties.

197. En terminant, je demande, conformément à l'article 91 du règlement intérieur, que le projet de résolution soit mis aux voix paragraphe par paragraphe.

198. Le **PRESIDENT**: La délégation de l'Union Sud-Africaine a également demandé un vote paragraphe par paragraphe. Je pense que le représentant de l'Union Sud-Africaine ne verra aucun inconvénient à ce que je mette aux voix le préambule dans son ensemble. Je mets donc aux voix le projet de résolution contenu dans le rapport de la Commission politique spéciale [A/2784].

*Par 49 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le préambule est adopté.*

*Par 46 voix contre une, avec 9 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.*

*Par 50 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.*

*Par 46 voix contre une, avec 9 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.*

*Par 43 voix contre 3, avec 9 abstentions, le paragraphe 4 est adopté.*

*Par 43 voix contre 3, avec 10 abstentions, le paragraphe 5 est adopté.*

*Par 45 voix contre une, avec 11 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.*

## POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires (*fin*)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/2764)

199. Le **PRESIDENT**: Je désire rappeler à l'Assemblée la résolution adoptée à la dernière séance plénière sur le rapport de la Cinquième Commission et concernant le rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires [A/2730]. Aux termes de cette résolution, le Président a été prié de nommer un Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, composé de dix membres au plus, dont le mandat serait celui qu'indique la résolution 693 (VII).

200. Je voudrais proposer que les mêmes membres, qui ont contribué si efficacement aux travaux du Comité, dès la huitième session, soient nommés à nouveau. Avec l'assentiment de l'Assemblée, la composition du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, qui resterait en fonction jusqu'à la clôture de la dixième session de l'Assemblée générale, serait donc la sui-

vante: Australie, Canada, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Liban, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Uruguay.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h. 10.*